

L'APPLICATION DE LA DECLARATION DE BOLOGNE : UNE IMPASSE POUR LES ETUDIANT·E·S !

Prise de position de l'UNES adoptée au comité du 8 janvier 2002

Ci-après, l'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (UNES) présente sa position par rapport à l'application de la Déclaration de Bologne telle qu'elle est prévue par le papier "Lignes directrices pour une application rapide de la Déclaration de Bologne dans les Hautes Ecoles de Suisse" de la CRUS, version 5 du 14 novembre 2001.

Cette position est un "NON, PARCE QUE..." au processus de Bologne.

Déclaration de Bologne:

- seule l'économie profite (cf. nos chapitres subséquents, ici chap. 1)
- un pas de plus dans la direction de l'économisation de la formation (cf. chap. 2)
- mise en danger du système dual de formation (cf. chap. 3)
- scolarisation des cursus d'études (cf. chap. 4)
- orientation irréaliste sur les étudiant·e·s à plein temps (cf. chap. 5)
- restriction de la mobilité au lieu de son élargissement (cf. chap. 6)
- les barrières structurelles et culturelles pour les femmes sont renforcées (cf. chap. 7)
- détournement de l'égalité des chances (cf. chap. 8)

L'UNES voit en la Déclaration de Bologne un danger pour le paysage de formation dual de Suisse et par conséquent pour la prospérité et le bien-être de ce pays. Cette réforme ne satisfait que les besoins de l'économie qui demandent des cursus d'études brefs – pour les étudiant·e·s, le droit à des études menant jusqu'à l'obtention d'une licence actuelle est en danger : "Le droit automatique d'accès [aux programmes Master] n'existe pas et il est libre à chaque Université d'introduire des conditions d'admissions supplémentaires au diplôme Bachelor" (lignes directrices de la CRUS, version 5, 14.11.01, chap. 4.3).

Le but d'une réforme du système des Hautes Ecoles suisses devrait être l'amélioration de la qualité des études tertiaires ainsi que des conditions d'études plus faciles pour les étudiant·e·s suisses et étranger·e·s en Suisse ainsi qu'à l'étranger.

Une telle réforme n'est malheureusement pas encore entreprise en Suisse. Au contraire, l'UNES constate un durcissement dans la formulation des lignes directrices de l'application ainsi qu'une accentuation claire des mesures de sélection dans les différentes Universités (p. ex. CRUS, Executive Summary, p. 3, chap. 4 : "Durant la première année d'études, des procédures d'assessment explicites peuvent être organisées. Les conditions d'admission aux programmes master sont fixées par les différentes Universités.") Il semble que la perte de qualité constatée sera épongée au détriment des étudiant·e·s. Au lieu d'assurer la qualité des Hautes Ecoles par l'évaluation des enseignant·e·s et chercheur·e·s et par un financement suffisant, les autorités veulent adapter le nombre d'étudiant·e·s aux finances manquantes. Ceci est inacceptable.

Lors de la discussion autour du processus de Bologne, la dimension sociale, c'est-à-dire les conséquences sociales sur les étudiant·e·s, doit avoir plus de poids. Pour cela, les étudiant·e·s doivent être considéré·e·s comme partenaires à droits égaux durant la mise en application et leurs revendications, de nature sociale entre autres, doivent être prises au sérieux. Aussi longtemps que la dimension économique (les Hautes Ecoles en tant que fournisseurs de ressources humaines, concurrence avec les Etats-Unis) est le moteur du processus de Bologne, cette réforme ne peut pas être dans l'intérêt des étudiant·e·s. Avec la reconnaissance mutuelle des prestations étudiantes et des diplômes, les étudiant·e·s ainsi que les doctorant·e·s et les enseignant·e·s devraient avoir la possibilité de devenir mobiles durant ou après les études. Au lieu de cela, le danger d'entraves à la mobilité lors de l'application de la Déclaration de Bologne se fait plus menaçant au lieu d'être amoindri.

Les Universités et les EPF défendent assidûment leurs intérêts particuliers ("se créer une renommée") et relèguent la mobilité et la dimension sociale au second plan. Nous étudiant·e·s sommes aussi pour une augmentation de la qualité de nos institutions de formation. Cependant, celle-ci ne doit pas se faire par le démantèlement des droits étudiants (comme par exemple par une sélection accrue qui représente un Numerus Clausus caché ou un accès sélectif au Master).

L'UNES lutte contre l'économisation de la formation qui détermine déjà aujourd'hui largement le vocabulaire : on parle d'un "marché de la formation" européen, la formation est louée comme un "bien de marché" et les étudiant·e·s sont appelé·e·s "client·e·s" et "produit·e·s" dans le cadre de "contrats de prestation". Ceci est inacceptable non seulement pour l'UNES, mais aussi pour les autres organisations estudiantines européennes (cf. p. ex. http://www.esib.org/prague/documents/Student_message_to_Prague-by_ESIB.htm).

Les discussions menées au sein des facultés de Sciences Humaines et Sociales montrent que les problèmes liés à la diversité de l'enseignement qui sera limitée presque automatiquement par l'introduction d'un cursus d'études à deux étapes n'ont de loin pas encore trouvé leurs solutions ce qui met une amélioration de la qualité de notre formation tertiaire grandement en question.

De plus, il semble irréaliste que la Déclaration de Bologne puisse effectivement résoudre les problèmes de reconnaissance puisque les Universités introduisent par précaution des limitations d'accès aux programmes master (danger de l'introduction d'un système de *ranking*). L'introduction d'ECTS a montré que les opinions quant au nombre de points à accorder pour les différents enseignements divergent dramatiquement ce qui a mené à des plans d'études non harmonisés ainsi qu'à des entraves à la mobilité interfacultaire et interuniversitaire (cf. les expériences de l'Université de Berne). Par conséquent, on peut supposer que des problèmes similaires surgiront lors de la reconnaissance mutuelle des titres.

LA DECLARATION DE BOLOGNE

- met les intérêts de l'économie au premier plan
- renforce le danger d'une économisation accrue du système des Hautes Ecoles et met en question l'autonomie des Universités
- met en danger le système de formation dual de Suisse qui a pourtant fait ses preuves
- entraîne une scolarisation accrue néfaste des cursus d'études, tend vers des cursus à branche unique et met en danger la diversité de l'enseignement par l'harmonisation de leurs contenus
- compte avec des étudiant·e·s ne poursuivant pas d'activité lucrative ce qui ne correspond plus à la réalité
- semble plutôt entraver la mobilité au lieu de la faciliter
- n'élimine pas les barrières structurelles et culturelles pour les femmes
- empêche l'égalité des chances puisque l'accès est rendu plus difficile pour les étudiant·e·s à temps partiel
- promeut le développement de systèmes de *ranking*, creuse l'écart entre les soi-disant Universités de pointe et de "mauvaises" Universités et agrandit les inégalités entre les pays riches et pauvres
- aggrave une concurrence destructrice entre les HES et les Universités ainsi que parmi les Universités

L'UNES demande une réforme durable du système des Hautes Ecoles d'après les besoins des étudiant·e·s au lieu de l'application de la Déclaration de Bologne

- pas de réforme de l'enseignement et de la recherche avec le but de l'économisation de la formation
- la formation doit rester un service public, et le droit à la formation doit être réalisé

- réformes incluant la dimension sociale, c'est-à-dire développement du système des bourses, plus de possibilités et de formes de mobilité (y c. simplification des procédures de la police des étranger·e·s), diminution des barrières structurelles et culturelles pour les femmes ainsi qu'une promotion de la relève tenant compte des différents plans de carrière
- participation étudiante à tous les niveaux
- développement d'un système ECT promouvant effectivement la mobilité
- promotion de tous les types de Hautes Ecoles d'après le principe "égal en droit et pourtant différent" et de la perméabilité réciproque
- pas de limitations de la durée des études et pas d'examens liés à un cursus d'études à plein temps mais des cursus d'études flexibles

1. DECLARATION DE BOLOGNE – SEULE L'ECONOMIE EN PROFITE

Le système à deux cycles comprend le danger d'une scolarisation progressive et correspond aux exigences d'études à plein temps. Ces dernières seraient dans l'intérêt de nombreux/ses étudiant·e·s, mais pour l'instant, ce n'est souvent pas possible puisque le système de bourses ne suffit de loin pas pour couvrir les besoins vitaux. Le système à deux cycles est pourtant introduit sans assurance d'un développement du système de bourses avec le but d'amener les résultats de la recherche et les forces de travail rapidement sur le marché (cf. par exemple la critique au sujet du nouveau cursus d'études en droit à Lucerne, où des professeur·e·s parlent de "capitulation intellectuelle" puisque le domaine "droit applicable" met des enseignements de base tels que "égalité de droit" et "philosophie du droit" hors jeu)¹.

L'UNES souhaite une Université reliée interactivement à la société entière. Pour cela, l'Université doit jouir de la liberté de prendre en compte les besoins sociaux les plus divers – sans travailler unilatéralement pour l'économie et ses besoins. Si tel n'est pas le cas, les cursus d'études qui ne servent pas ou que très peu l'économie seront mis en question à cause d'une réflexion à court terme ce qui mettrait la diversité de l'enseignement en question. La formation doit rester un service public ouvert à tous ceux et toutes celles qui désirent se former selon leurs capacités et leurs penchants. Ainsi, la formation ne doit pas être alignée sur des intérêts particuliers.

2. DECLARATION DE BOLOGNE – UN PAS SUPPLEMENTAIRE DANS LA DIRECTION DE L'ECONOMISATION DE LA FORMATION

Depuis l'application de la Loi d'aide aux Universités (LAU), un déplacement des compétences vers la Confédération au détriment de celle des cantons a eu lieu. Cette tendance est renforcée par une harmonisation des contenus d'études au niveau fédéral telle que la Déclaration de Bologne l'exige.

Par conséquent, la compréhension actuelle de l'autonomie universitaire se rapporte avant tout au management de l'Université d'après des préceptes entrepreneuriaux.

Ceci mène à terme à un financement basé sur un contrat de prestation évalué d'après les seuls critères économiques et ainsi à la mise en danger des libertés d'enseignement et de recherche. Pour ces raisons, l'UNES s'engage pour un financement selon les besoins ; nous voulons que les libertés d'enseignement et de recherche ainsi que la promotion des sciences humaines soient garanties et empêcher la création de centres de compétence universitaires monopolistiques (ces derniers défavorisent les étudiant·e·s ne pouvant pas devenir mobiles, mettent en danger la diversité de l'enseignement et mettent profondément en question le mandat original de l'*Universitas*).

3. DECLARATION DE BOLOGNE – MISE EN DANGER DU SYSTEME DE FORMATION DUAL

La Déclaration de Bologne est censée établir les lignes directrices pour un espace de formation européen. Le désir en est né en réaction à la pression concurrentielle croissante des Universités américaines. Une copie plus ou moins conforme au modèle anglo-saxon a été développé.

¹ Cf. l'article "Studium: 'Intellektuelle Kapitulation'" par Barbara Helg in *Plädoyer* 5/2001.

Le modèle suisse a pourtant une autre base historique. Il s'appuie sur la différenciation de la formation professionnelle pratique du travail scientifique théorique.

Dans le domaine de la formation tertiaire, ce partage est représenté par les Universités et les HES. Les formations préuniversitaires et en cours d'emploi sont très complètes et permettent une grande perméabilité entre les différentes voies de formation. La Déclaration de Bologne entraîne cependant une uniformisation et un mélange de ces deux directions. Il serait pernicieux d'abandonner les forces du système de formation suisse comme la formation de base très large et le système dual au profit d'une harmonisation structurelle au niveau européen.

4. DECLARATION DE BOLOGNE – SCOLARISATION DES CURSUS D'ETUDES

Un autre problème de la Déclaration de Bologne est la scolarisation évidente et en particulier la création de cursus à branches uniques. L'interdisciplinarité est clairement limitée voire même empêchée par la déclaration de Bologne².

En sciences humaines en particulier, mais aussi dans d'autres domaines, il est difficile d'introduire un système à deux cycles tout en maintenant la qualité des études, c'est-à-dire la diversité et la profondeur du savoir acquis. Avec les cursus actuels qui permettaient de poursuivre des études dans trois branches différentes, d'innombrables possibilités de combinaisons existent. Cette interdisciplinarité a mené à la formation d'académicien·ne·s diversifié·e·s possédant une pensée globale et critique.

La menace d'une spécialisation accrue et d'une pondération excessive dans une branche par le modèle à deux cycles existe puisque la formation jusqu'à un premier diplôme suffit à peine à acquérir des connaissances approfondies dans une seule branche. De plus, les larges modules mènent à la limitation du libre choix des combinaisons, à un temps de présence grandissant et à une scolarisation accrue des études.

L'UNES est d'avis qu'il n'y a aucun sens de ne plus former que des monoacadémicien·ne·s dans des monobranches qui ne pourront, dans le domaine de la formation d'enseignant·e·s, plus enseigner qu'une seule matière et ne seront plus en mesure de promouvoir la pensée en réseaux et des ébauches de solutions interdisciplinaires.

5. DECLARATION DE BOLOGNE – PRISE EN COMPTE IRRÉALISTE DE L'ÉTUDIANT·E A PLEIN TEMPS COMME MODÈLE

Lors d'une réforme des cursus d'études, il faut partir du principe que les étudiant·e·s à temps partiel sont le cas standard. C'est pourquoi il ne faut pas prévoir des "années d'études" avec une première année complètement structurée lors de la création des cursus d'études. Actuellement, entre 70 % et 80 % des étudiant·e·s en suisse travaillent à côté de leurs études pour couvrir partiellement ou complètement leurs coûts³. De plus, les réformes devraient aussi prendre en compte les besoins des étudiant·e·s ayant des charges familiales. Par conséquent, il est impossible pour la majorité des étudiant·e·s de mener leurs études à plein temps. Elles/ils sont discriminé·e·s par les cursus modulaires ou structurés temporellement.

Le système de bourses doit être suffisamment renforcé pour permettre à chaque étudiant·e qui le souhaite d'étudier à plein temps, sans avoir besoin de travailler à côté. Il doit donc couvrir l'entier des besoins des étudiant·e·s⁴. Toutefois, le développement aussi poussé soit-il du système de bourses ne saurait en aucun cas justifier une structuration des filières incompatible avec des études à temps partiel. En effet, le travail à côté des études n'est de loin pas l'unique raison pour laquelle la solution des études à temps partiel est souvent choisie. On peut souhaiter mener à bien des projets personnels (par exemple effectuer des travaux bénévoles, s'engager politiquement, ...) en parallèle des études ou être empêché pour d'autres raisons de suivre des études à temps plein. Par conséquent, l'UNES s'oppose

² A l'Université de Berne, l'introduction du cursus bachelor rend impossible par exemple la combinaison très prisée de psychologie avec, en deuxième branche, la gestion d'entreprise.

³ Diem, M. *Situation sociale des étudiants*, Berne: OfS, 1997.

⁴ cf. Diem, M., op. cit. ainsi que Von Matt, Hans-Kaspar, Wicki, Werner, Hördegen, Stephan, *Stipendien: Bericht 1999, Vergleich, Analysen, Tendenzen*, Dossier BBW 1999 et UNES, *Le coût de la vie des étudiant·e·s. Situation actuelle et revendications de la commission sociale de l'UNES*, Berne, 2000.

de toute manière à la recommandation de la CRUS de réduire la proportion d'étudiant·e·s à temps partiel.

L'UNES exige que les étudiant·e·s travaillant à côté de leurs études ou ayant des charges familiales ne soient pas discriminé·e·s lors de la mise en place de nouveaux cursus. Il faut éviter une trop forte structuration et scolarisation ainsi que des examens portant sur une année d'études à plein temps. De plus, il faut renoncer à une structuration des études en années ou en crédits liés aux années. En outre, l'UNES demande l'abolition des discriminations socialement injustes existant aujourd'hui comme par exemple la limitation de la durée des études et les frais punitifs pour longue durée.

6. DECLARATION DE BOLOGNE – ENTRAVES A LA MOBILITE AU LIEU DE SA PROMOTION

La mobilité étudiante est souhaitable puisqu'elle a une grande importance sociale. Pourtant, l'UNES doute que la Déclaration de Bologne puisse promouvoir la mobilité des étudiant·e·s en Europe dans la mesure où il en est fait la propagande. A côté des barrières de police des étranger·e·s, les facteurs suivants entravant la mobilité ne sont pas pris en compte :

Les étudiant·e·s ayant des charges familiales, celles et ceux qui ont un handicap physique ou encore celles et ceux dépendant d'un revenu annexe n'ont pratiquement pas la possibilité de participer à la mobilité estudiantine. Par conséquent, les bourses de mobilité doivent être développées à un degré suffisant pour garantir l'égalité des chances. De plus, d'autres formes de mobilité, comme les nouvelles technologies d'apprentissage, doivent être développées.

Cependant, la mobilité virtuelle ne doit en aucun cas remplacer la mobilité traditionnelle. De plus, il ne saurait être question d'une mobilité obligatoire puisqu'elle discriminerait p. ex. les étudiant·e·s susmentionné·e·s.

La Déclaration de Bologne entend par mobilité avant tout celle qui a lieu à la charnière entre le diplôme intermédiaire et le diplôme de fin d'études. Par contre, elle néglige celle durant un cycle d'études. Pour cette dernière, des barrières supplémentaires ont été créées au lieu d'introduire par exemple des facilités de suivre un cours ou un cours-bloc dans une autre Université.

La tendance à la structuration des cursus menant au diplôme intermédiaire avec des obligations strictes rend la mobilité plus difficile. Comment un échange sera-t-il encore possible si un cursus comporte beaucoup d'obligations, est construit en modules et que le diplôme intermédiaire est lié à des examens ou à des travaux personnels importants ? De plus, les accords prévus entre les Universités concernant les contenus d'études ne promeuvent d'aucune façon la mobilité. Pourquoi devrait-on devenir mobile si l'offre de cours à l'Université hôte est la même qu'à l'Université mère ?

En outre, on n'entend par mobilité que la dénommée mobilité de programme, c'est-à-dire que les freemovers ne sont pas pris·e·s en compte par la discussion! Pourtant, il est particulièrement important pour elles/eux que la reconnaissance des prestations fournies dans une autre Haute Ecole soit garantie.

Pour finir, l'accès sélectif au deuxième cycle qui est sévèrement combattu par l'UNES entrave la mobilité (cf. aussi point 8).

7. DECLARATION DE BOLOGNE - LES BARRIÈRES STRUCTURELLES ET CULTURELLES POUR LES FEMMES SONT RENFORCÉES

Des études montrent que les femmes ont d'autres carrières académiques que les hommes⁵. Leur carrière est souvent caractérisée par plus d'interruptions et plus de détours. Il n'est pas étonnant dans ce contexte que les femmes soient souvent plus âgées que leurs collègues masculins sur le même niveau hiérarchique, comme par exemple les futures professeures. Ainsi, la structuration rigide comportant des obligations temporelles est au désavantage des femmes.

⁵ Nadai, E. (1992), *Akademische Laufbahn und Geschlecht*, Bern: Bundesamt für Statistik BfS.

La structure des études d'après le système de Bologne a avant tout des conséquences négatives sur les aspects de genre. L'égalité entre femmes et hommes à l'Université n'avance pas aussi vite que souhaité déjà dans le système actuel – avec le système de Bologne planifié, elle est encore beaucoup plus difficile à atteindre.

L'existence de ces barrières structurelles (spécialement le manque de structures de prise en charge d'enfants et le manque de chaires à temps partiel pour les deux genres) et culturelles (avant tout le manque de modèles féminins : la part des professeures n'est que de 8 % ; manque d'identification avec le contenu enseigné : sciences traditionnellement dominées par les hommes concernant les acteurs et les contenus) est connue.

Les femmes qui désirent prendre la voie scientifique rencontrent encore et toujours un monde savant dominé par les hommes. Elles sont confrontées à des plans d'organisation et de carrières, à des règles standards et rites scientifiques qui s'orientent aux normes et aux conditions de vie traditionnellement masculines. Les exigences qui y sont liées sont contraires à la socialisation et à l'image féminines dans la société. Ainsi, on demande de leur part une double orientation hautement contradictoire : alignement sur les normes masculines et maintien de leur identité féminine.

Par rapport à la Déclaration de Bologne, nous voyons notamment deux dangers concrets : la structure stricte des cursus d'études du modèle de Bologne et le danger que les femmes interrompent leurs études de plus en plus à l'obtention du diplôme intermédiaire au lieu de viser le diplôme de fin d'études.

8. DECLARATION DE BOLOGNE – DESAVEU DE L'EGALITE DES CHANCES

Pour l'UNES, il est particulièrement inacceptable que le soi-disant diplôme intermédiaire doive servir de premier diplôme de fin d'études. Ceci représente une négation claire des buts de la formation suisse et spécialement de la réalisation de l'égalité des chances. La définition du premier diplôme a des conséquences non seulement sur le Code Civil (les parents devraient financer les étudiant·e·s jusqu'à l'obtention de celui-ci), mais aussi sur les offices de bourses qui prévoient le financement des étudiant·e·s jusqu'au dit diplôme. En conséquence, les bourses ne doivent être payées que pour le premier cycle d'études. Pour des étudiant·e·s en difficultés financières, l'accès au deuxième cycle s'en trouve fortement entravé puisque elles/ils ne peuvent plus compter sur une bourse. Par conséquent, les Universités redeviennent sur la base de la juridiction suisse à nouveau des Universités pour les seuls milieux dirigeants ce qui doit être empêché. Les Universités doivent être ouvertes à tous ceux et toutes celles qui ont les connaissances de base requises et non pas à celles et ceux qui en ont les moyens. La Déclaration de Bologne cache un potentiel destructeur pour l'égalité des chances et ainsi un pas en arrière vers l'Université élitiste du passé. De plus, l'UNES condamne la possibilité de définir un diplôme intermédiaire en tant que premier diplôme de fin d'études et par tant d'introduire un Numerus Clausus puisque le droit de faire des études "Master" n'est pas prévu.

Enfin, l'application de la Déclaration de Bologne diminue aussi l'égalité des chances pour les étudiant·e·s de pays financièrement plus faibles. Ces pays n'ont pas les moyens d'entreprendre des mesures pour améliorer de façon complète la qualité de leurs études universitaires. Par conséquent, leurs étudiant·e·s sont extrêmement désavantagé·e·s : elles/ils n'ont pas la possibilité d'acquérir une formation de haute qualité, ne peuvent financer leur mobilité et sont à nouveau discriminé·e·s à l'accès au deuxième cycle puisque les étudiant·e·s provenant d'Universités établies leur sont préféré·e·s. Ainsi, l'espace des Hautes Ecoles propagé crée pour de nombreuses personnes de nouvelles barrières infranchissables.